

DEPARTEMENT
de Charente Maritime
COMMUNE de ROYAN
ou _____ (2)

REÇU A LA SONS-PREFECTURE
ROCHEFORT, le 10 SEP. 1987
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

C 87/99

(1) DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
~~DU CONSEIL D'ADMINISTRATION~~

Séance du 24 Août 1987 _____ 1987
concernant l'approbation du compte de gestion par M. Jean DEMOURET
receveur.

Le Conseil municipal, le Conseil d'administration (1), réuni sous la présidence de M. Jean-Noël DE LIPKOWSKI

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 19__ et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 19 86;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 19 85, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant _____

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Désignation de la collectivité ou de l'établissement.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 19 86 au 3^e décembre 19 86, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 19 86 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 19 86, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1);

— ~~Ce demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1) :~~

Fait et délibéré à ROYAN

le 11 Août 1987

Ont signé au registre des délibérations : MM. J. N DE LIPKOWSKI - MM TAP - BOUTET - MOST - BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT -

BUCHET - AJJULUIS -- M. BARBAT - Mme DARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU - Mmes DE GAYE - FONTAN -

MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MONNARD - PAPERAU - FOTENNEC - REVOLAT - RIVES - ROUDOT - THOMAS

Pour expédition conforme :

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire
Le Premier-Adjoint,



(1) Rayer le mention inutile.